

Pacte mondial - Communication de progrès 2009

Le Groupe Mécanique Découpage (GMD) est un groupe stéphanois créé en 1986 par Monsieur Alain MARTINEAU, son actuel PDG.

Fort de 35 sites en France et à l'étranger, le groupe rassemble environ 3500 collaborateurs.

Ses spécialités sont réparties sur 5 pôles :

- Tôlerie et intégration
- Plasturgie
- Découpage, emboutissage, automobile
- Industrie
- Fonderie

Il est un acteur majeur de la transformation des métaux à plat (par découpage-emboutissage, tôlerie, intégration, et autres procédés connexes) et de la plasturgie.

Monsieur Alain MARTINEAU, a décidé d'engager de manière officielle le Groupe dans une politique de développement durable.

Cet engagement s'inscrit dans une logique de prise en compte environnementale de son activité partagée par l'ensemble des collaborateurs du Groupe.

Déclaration confirmant le soutien aux Principes du Global Compact :

Je soussigné, Alain MARTINEAU, Président Directeur Général du Groupe Mécanique Découpage, présente le renouvellement de nos engagements envers les dix principes du Pacte Mondial.

Je suis heureux de présenter cette « Communication de progrès », qui décrit la façon dont le Groupe a mis en œuvre son engagement vis-à-vis du Pacte Mondial.

Notre adhésion réside dans la volonté de soutenir les droits de l'homme, de contribuer au respect et à la préservation de l'environnement et de lutter contre la corruption dans le cadre de notre activité.

Les dix principes du Pacte Mondial ont été intégrés aux valeurs qui orientent la stratégie du Groupe et qui influencent les décisions opérationnelles de ses responsables.

Je continuerai à veiller à ce que nous participions, de façon progressive et active, à la mise en place d'actions « citoyennes » s'intégrant dans le cadre du mouvement en faveur du développement durable.

Description des principales pratiques menées :

Engagées depuis plusieurs années de manière officielle dans une politique de développement durable et dans une démarche globale d'optimisation des pratiques et des

performances en terme de qualité, sécurité et environnement, les équipes du groupe GMD concourent à la bonne application des principes de la charte mondiale Global Compact.

A ce titre, plusieurs actions ont été engagées. Nous présenteront ici l'exemple de mesures mises en place par Saintronic, unité du groupe basée à Saintes, qui illustre les principes 7, 8 et 9 de la charte Global Compact :

- <u>Principe 7</u>: Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;
- <u>Principe 8</u>: A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ; et
- <u>Principe 9</u>: A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement;

En effet, le site de Saintes se souciant particulièrement de son impact sur l'environnement met en place chaque année différents projets destinés à conforter son implication en termes de respect de l'environnement et à appuyer sa politique de réduction des déchets.

L'utilisation de lavettes MEWA:

Celui-ci à par exemple en 2009 instauré dans ses ateliers l'utilisation de lavettes calibrées protectrices et respectueuses de l'environnement, car recyclables. Pour ce faire Saintronic a fait appel au prestataire MEWA, premier distributeur européen et proposant un système de lavettes possédant les certifications ISO 9001:2001 et 14001. L'objectif étant pour Saintronic de remplacer l'utilisation, jusque ici pratiquée, de chiffons jetables (représentant une consommation de 340 Kg de tissu en 2008), non recyclables, par un procédé écologique et supprimant une partie non négligeable de ses déchets à traiter.

Mise en place depuis le 25 mai 2009 ces lavettes, Mewatex ultra, sont réutilisables en moyenne 40 fois (soit 40 chiffons ou papiers jetables en moins à recycler) et sont soumises à un procédé de lavage écologique, réalisé par un prestataire de service, qui met en œuvre les techniques les plus modernes et les plus performantes afin d'économiser efficacement les matières premières et les ressources naturelles :

- Utilisation de lessives biodégradables
- Chaine de lavage consommant un minimum d'eau et d'énergie
- Réutilisation des eaux usées
- Récupération de la chaleur issue des cycles de lavage et de séchage ainsi que des substances polluantes (huiles/graisses) à des fins énergétiques.

De plus, une fois usé le produit est éliminé en récupérant la laine de coton qui sera ensuite réutilisée pour la conception de matériaux d'isolation.

Le recyclage de déchets plastiques :

Afin de situer le contexte, aucun tri des déchets plastiques n'était effectué et ces derniers se voyaient mélangés avec les déchets classiques.

Cela représentait plusieurs inconvénients :

- Une forte taxation des D.I.B (Déchets Industriels Banals),
- Aucune connaissance du nombre de déchets plastiques, vu qu'ils sont mélangés aux autres déchets,
- Un impact sur l'environnement car il n'y a aucun recyclage.

Afin de préserver l'environnement, un dispositif de recyclage des déchets plastiques s'est mis en place.

L'objectif est la mise en place de la collecte des films et housses en polyéthylène pour leur valorisation.

Le dispositif va se développer progressivement dans le but de connaitre la consommation plastique du site.

Par la suite, un prestataire mettra à disposition des sacs pour jeter ces déchets plastiques et des sachets translucides en PE puis rachètera ces derniers, au site, pour les recycler.

Les sacs sont positionnés à proximité des bacs « DECHETS ULTIMES » puis déposés dans le compacteur CARTON.

Ils seront isolés en atelier pour être pesés et conditionnés (mise en balles).

L'avantage de ce dispositif c'est que les déchets plastiques vont rapporter au site car ils seront rachetés par le prestataire, plus chers que les coûts liés à la fourniture des sacs de collecte en PE translucides et va baisser les taxes liées aux volumes de DIB.

Le recyclage des poudres :

Au niveau des déchets de poudres le site en réalise 15 T par an ce qui est mauvais pour l'environnement étant donné que ce sont des Déchets Industriels Spéciaux (D.I.S) c'est-à-dire qui contiennent des éléments toxiques en quantités variables et présentent, de ce fait, un risque accru pour l'environnement.

Aujourd'hui le traitement de cette problématique revient très cher (Environ 4500 € comprenant les frais de transports et les taxes).

De ce fait, le site a décidé de faire appel à un prestataire afin de faire face à ces responsabilités d'industrielles, vis à vis de l'environnement, et de traitement des rebuts de poudre.

Le fonctionnement est simple, tous les résidus de poudres périmés, ou issus des recyclages ou changements de teinte sont collectés sur le site et réexpédiés chez le prestataire dans le but d'être traités, conditionnés et de devenir de nouvelles matières premières prêtes à l'emploi pour d'autres utilisations.

Afin de collecter les poudres, l'utilisateur de ces dernières se doit de commander auprès du prestataire des Big Bag d'une capacité de 600 à 800 kg, et lorsqu'ils sont remplis, ils sont renvoyés.

L'avantage de cette collaboration c'est que l'impact environnemental est nettement réduit et que les coûts liés à ces déchets sont amenés à être divisé par 2.

Cela se justifie tout simplement par le fait qu'il n'y a plus de frais de traitement des déchets ni de taxe à payer car le contenu des résidus de production retournés au prestataire peut être classifié comme produits, matériaux ou substances secondaires, et non pas comme déchet.

Afin de chiffrer ce dispositif, le traitement des déchets poudres passerait de 4500€ à 2200€ ce qui est très intéressant et bénéfique pour l'environnement et l'entreprise.

De plus, l'objectif de ce dispositif est de revaloriser totalement les tonnes de déchets de poudres permettant ainsi de préserver complètement l'environnement.

Cette action démontre, s'il en était besoin, la possibilité d'allier économie et amélioration de l'environnement.

Ces opérations, doivent permettre un meilleur contrôle de la totalité des déchets et ainsi permettre une diminution de la pollution.

La virtualisation de l'informatique :

Les équipes de SAINTRONIC viennent de migrer une partie de leurs 15 serveurs sur une nouvelle technologie que l'on nomme virtualisation.

Sur les 15 serveurs, il n'en reste plus que 5 (serveurs physiques), supports de l'infrastructure.

La virtualisation permet de transformer du matériel en logiciel.

Les ressources matérielles d'un ordinateur sont transformées par des logiciels afin de créer plusieurs machines virtuelles (ou serveur d'application) au sein d'un même serveur physique.

Elle permet ainsi d'exécuter simultanément plusieurs systèmes d'exploitation et plusieurs applications sur le même ordinateur, d'accroître les performances et l'imperméabilité des applicatifs et d'optimiser le matériel.

Les avantages de recourir à la virtualisation sont :

- > La consolidation des serveurs et l'optimisation de l'infrastructure (accroissement considérable du taux d'utilisation des ressources),
- La réduction des coûts de l'infrastructure physique (réduction du nombre de serveurs et de matériel informatique nécessaire),
- ➤ L'augmentation de l'efficacité opérationnelle (nouvelle gestion de l'infrastructure informatique et diminution du temps consacré à la surveillance et à la maintenance),

- ➤ La disponibilité accrue des applications et l'amélioration de la continuité d'activité (diminution significative de la remise en route de notre informatique après un sinistre),
- > La disponibilité des serveurs temporaires (installation de nouveaux serveurs temporaires, temps des tests et du déploiement sans investissement supplémentaire).

Ce système de virtualisation laisse entrevoir un potentiel énorme associé à des gains économiques et environnementaux non négligeables (réduction des coûts logiciels, maintenance, électricité) ce qui va conduire le site à étudier la possibilité d'étendre ce système aux postes de travail.

En effet, ce dispositif amène le site à réduire considérablement son équipement informatique, ce qui entraine donc une réduction significative de sa consommation d'énergie et du recours à la climatisation de la salle où sont disposés les serveurs, pour garantir leur bon fonctionnement.

Cette virtualisation va amener le site à faire de grandes économies en termes de consommation électrique :

- 2 serveurs consommant 460 watt
- 3 serveurs consommant 750 watt
- 4 serveurs consommant 200 watt
- 1 serveur consommant 400 watt

Cela correspond donc à une économie de consommation électrique de 4370 watt.

De plus, la réduction des serveurs physiques va engendrer une diminution des déchets au niveau du recyclage matériel informatique (Plomb, or, etc...).

Le séparateur d'hydrocarbure :

Dans chaque société, il est du devoir de chacun de se préoccuper du devenir des eaux polluées, sans oublier les eaux pluviales, pour en assurer l'évacuation et le rejet dans le respect des exigences de la santé publique, de l'environnement et de la qualité de la vie.

Le fonctionnement du séparateur d'hydrocarbures est basé sur la séparation gravitaire de matières non solubles dans l'eau.

Les eaux chargées de boues et d'hydrocarbures pénètrent dans la partie débourbeur de l'appareil où les boues sont piégées.

Dans la partie supérieure de l'appareil, les hydrocarbures de densité inférieure à celle de l'eau remontent en surface.

La masse coalescente accélère le processus en favorisant la coalescence des gouttelettes d'hydrocarbures.

Un système d'évacuation avec flotteur situé en partie basse permet d'obturer l'appareil automatiquement quand le niveau de rétention d'hydrocarbures est atteint. Ce système d'obturation (obligatoire) évite les rejets accidentels. Ce séparateur d'hydrocarbure est obligatoire pour le traitement des eaux de parkings.

L'objectif de ce dispositif est donc, d'assurer la protection contre toute pollution et la restauration de la qualité des eaux superficielles et souterraines.